**Table SECTION SPORTIVE TENNIS DE TABLE**

La section sportive est un dispositif particulier, propose par **l’éducation nationale**, qui permet à chaque élève volontaire de **concilier parcours scolaire et projet sportif**.

**A QUI S’ADRESSE LA SECTION SPORTIVE** ?

A tous les élèves qui présentent une motivation et un potentiel de progression dans leur activité choisie leur permettant d’envisager un parcours sportif et compétitif de qualité.

**OBJECTIFS**

* Pour se perfectionner dans une activité sportive qui nous plaît et développer au travers de celle-ci des habitudes de travail telles que la rigueur, l’autonomie, le goût de l’effort, le tout dans des conditions d’entrainement adaptées.
* Permettre aux élèves de s’impliquer dans un projet individuel et collectif.

**COMMENT INTEGRER LA SECTION SPORTIVE**

* Remplir le dossier de candidature (disponible au secrétariat du collège Jules Verne de Vittel, ou sur simple demande au club support Saint Rémy Vittel Tennis de Table et en le retournant à la date indiquée au responsable de section ou au secrétariat.
* La seconde étape consiste à passer les tests physiques et techniques de l’activité.

*A l’issue de ces deux étapes, la liste des élèves retenus en section sportive est établie.*

**Admission à la section**

**Conditions d’admission** :

* Être inscrit en 6ème, 5ème, 4ème ou 3ème au Collège Jules Verne de Vittel.
* Visite médicale initiale (auprès d’un médecin sportif) et ECG au repos la première année de section
* Être apte médicalement (cf conditions médicales dans « suivi médical »)
* Présenter un dossier de candidature complet, à retirer auprès du secrétariat du collège Jules Verne.
* Réussir les Tests sportifs (**le samedi 16 mars 2019 de 14h à 17h, à la salle DACOURY)**

**Pièces à fournir :**

Fiche Présentation du candidat : Vécu sportif club ou AS + Avis du Professeur Principal/professeur des écoles.

Présenter un « potentiel » sportif et être prêt à entrer dans le processus de formation proposé par l’encadrement de la section et du collège.

**Date limite de dépôt des dossiers : 12/05/2019.**

(Si hors délai, envoyez tout de même votre dossier et contactez le secrétariat du Collège Jules Verne).

**Décision d’admission :**

Suite au dépôt de votre dossier, et à votre participation aux tests de sélection, une **commission réunissant le Principal du collège, le professeur d’EPS coordonnateur de la section, les entraîneurs, le Président du Club support** statue sur votre candidature. Vous recevrez la réponse de l’établissement par courrier.

Sont pris en compte dans la décision, et pour chaque candidat :

* Son niveau scolaire (résultats, appréciations, attitude)
* Son niveau sportif et ses perspectives d’évolution (test de recrutement)
* Son aptitude physique (certificat médical de non contre-indication)
* Sa motivation (à travers la fiche de présentation)

Lorsqu’un élève est admis en section sportive, cette décision est valable pour l’année scolaire à suivre.

***Chaque année, la demande d’inscription devra être renouvelée, et l’admission ou non sera à nouveau étudiée selon les critères définis.***

**ORGANISATION DE LA SECTION SPORTIVE**

►**Horaires et lieux d’entraînement :**

* Les mardis et jeudis de 15h05 à 17h10 au gymnase Dacoury à VITTEL.
* Le volume horaire sera de 4h par semaine auquel il convient d’ajouter les entraînements en club.

►**L'encadrement :**

* Sous l'autorité du chef d'établissement, la responsabilité de la section sportive scolaire est confiée à un enseignant d'EPS référent, Mme LYAUTEY Laetitia.
* L’entrainement du mardi et du jeudi sera assuré par M. Laurent HASS, titulaire du BPJEPS APT, CQP Tennis de table

►**Transport et prise en charge :**

* A la sonnerie de 15h05, les élèves seront attendus au portail en direction de la salle Dacoury par l’encadrant. Le trajet de 2 minutes à pied jusqu’au gymnase se fera sous sa responsabilité.
* A la fin de l’entraînement (17h10), l’élève quittera le gymnase par ses propres moyens, sous la responsabilité de la famille.

**OBLIGATIONS**

► Participation proposée aux entraînements de l’Association Sportive et aux compétitions de la discipline.

► Formation au rôle d’arbitre.

► Participation aux compétitions fédérales selon le niveau de pratique.

► Suivi scolaire et médical régulier.

► **Toute absence doit être justifiée**

**Ces créneaux font partie de l’emploi du temps de l’élève et sont obligatoires**

**Suivi et évaluation**

**►Suivi sportif :**

* Le programme d’entrainement individuel sera défini par le coordonnateur de la section en partenariat avec l’élève et tous les encadrants sportifs en début d’année, et ajusté régulièrement en cours d’année.
* Un bilan individuel sportif sera réalisé une fois par trimestre et résumé dans le bulletin trimestriel.

**► Suivi scolaire :**

* Le coordonnateur de section sera en lien régulier avec le professeur principal de chaque élève pour prévenir notamment toute difficulté importante.

**►Suivi médical :**

* 1) Lors des tests techniques, si cela n’a pas déjà été fourni pour une inscription l’année précédente (à l’UNSS, au club local ou pour la section sportive), les élèves fournissent un certificat médical de moins d’un an de non contre-indication à la pratique du tennis de table
* 2) A la rentrée scolaire au plus tard, un certificat médical délivré par un médecin du sport doit être adressé au chef d’établissement.
* 3) A la rentrée scolaire au plus tard, une fiche médicale complétée par un médecin du sport doit être adressée à l’infirmière scolaire.
* 4) En cours d’année de la première inscription, un ECG au repos devra être réalisé (par un médecin habilité) et adressé au chef d’établissement.